

Proposition pour la sélection des membres du Groupe consultatif du MSC (GC) lors de la réunion du CC de 2017

La réunion du CC de mai 2017 a chargé Nettie, Thierry et Jamal, en tant que membres du CC s'étant portés volontaires, et le Secrétariat du MSC, de rédiger une proposition en vue du processus d'octobre. La proposition qui suit se base sur les considérations suivantes :

Le GC est un organe de facilitation et n'est donc pas un lieu de lutte pour le pouvoir. La réalité de la dernière période a montré que le GC exige de ses membres une grande quantité de travail et de temps, pour lire et analyser en détail l'ensemble des documents, échanger et consulter les Groupes de travail respectifs du MSC, et transmettre ces messages de la manière la plus efficace possible au Groupe consultatif du CSA. Les membres sortants du GC y ont travaillé durement, en étroite collaboration avec les Groupes de travail du MSC et avec un support très limité des autres membres du CC.

La charge de travail qui incombera au prochain GC dans un avenir proche sera grandement augmentée en raison du fait que le CSA a convenu que la poursuite des discussions sur la réponse à l'évaluation du CSA entrera dans le mandat du Groupe consultatif du CSA. Ceci signifie qu'outre les 5 réunions habituelles du Groupe consultatif, 7 réunions supplémentaires sont préliminairement programmées pour 2018, portant à 12 le nombre total de réunions au long de la période intersession à venir.

Compte tenu de ces considérations, la proposition du Groupe au CC consiste à sélectionner les membres entrants du Groupe consultatif selon les principes suivants :

- Engagement/Reddition de comptes : les personnes souhaitant rejoindre le GC pour la période à venir doivent s'engager à y consacrer réellement le temps nécessaire. Les Termes de référence pour le Groupe consultatif établissent que ce travail représente jusqu'à 20 % du temps/1 jour par semaine en moyenne.
- Flexibilité : le nombre de membres du CC composant le GC pour l'exercice biennal à venir (2017-2019) pourra exceptionnellement être supérieur aux 8 prévus, si plus de 8 d'entre eux souhaitent assumer cet engagement. Par ailleurs, aux fins spécifiques du suivi de l'évaluation du CSA, les réunions du Groupe consultatif portant sur l'évaluation du CSA pourront exceptionnellement compter avec la présence des membres du nouveau Groupe de travail du MSC sur la gouvernance de l'alimentation, un groupe ouvert à l'ensemble des organisations participant au MSC et devraient particulièrement aider à rassembler les personnes les plus expérimentées en mesure de contribuer de manière significative au processus d'évaluation du CSA.
- Reddition de comptes : les membres du GC s'engageant à cette tâche devront réaliser un compte rendu au CC à la fin de la première année de ce travail de facilitation. Le CC, après avoir évalué ces comptes rendus, pourrait décider de procéder à des modifications de la composition du Groupe consultatif du MSC, si nécessaire.

Ces principes et ces propositions visent à clarifier le rôle de facilitation du Groupe consultatif afin d'éviter les malentendus ayant provoqué des tensions inutiles par le passé. Le Groupe consultatif est ouvert à toutes les personnes désireuses de consacrer suffisamment de temps à ce travail, convenant également de présenter un rapport décrivant la manière selon laquelle elles ont rempli les attentes stipulées dans les Termes de référence du GC.

En vertu des Termes de référence du Groupe consultatif, la composition globale du Groupe consultatif doit garantir une participation minimale des mouvements sociaux de l'ordre du 75 %, et garantir l'équilibre de genre et l'équilibre régional.

Dans tous les cas, la réunion du CC d'octobre 2018 évaluera comment cette approche aura fonctionné dans la pratique et pourra revoir la composition et le processus en fonction des enseignements tirés.